

fonctions pour cause de maladie, vient de mourir et ses obsèques ont lieu à l'église des Cordeliers. Toute la Cour y assiste et l'éloge funèbre est prononcé par Maître Hiérosme de Monthelon ¹.

Vendredi 8 novembre. La cour rend l'arrêt suivant : « La Cour des Grands Jours examinant la requête faite par le procureur général du Roy à ce que pour le soulagement des parties ne fussent plus amenés des prisonniers qui ne pourraient estre expédiés pendant le temps de la continuation prise et arrestée, estant charge de nombre de procèz et affaires, a ladicte Cour ordonné et ordonne que les prisonniers auxquels le procez a esté fait et sera fait par les juges ordinaires seront cy-après menez et conduits à la conciergerie du palais à Paris comme auparavant la seance des dicts grands jours et enjoinct aux juges de ce faire demourant à l'exécution des arrests de ladicte Cour en leur entier contre les y denommez lesquels les parties pourront faire amener prisonniers en la Conciergerie du Palais à Lyon pendant la scéance des dicts Grands Jours » ².

Vendredi 15 novembre. La Cour approuve les règlements, statuts et ordonnances des maîtres-pâtisseries, oublieurs et cuisiniers de la ville et faubourgs de Lyon, qui ont été confirmés par lettre royale du 10 octobre 1596 donnée à Rouen.

Ce même jour, l'avocat du roi Anthoine Seguier demande à se retirer, « estant pressé pour sa santé et nécessités de ses affaires particulières ». Il en reçoit l'autorisation, mais il devra passer par Moulins pour tâcher d'obtenir ce qui est dû à la cour par le receveur général.

Vendredi 22 novembre. La cour rend son arrêt concernant les condamnés par contumace ³ :

« Veu par la Cour des Grands Jours scéant à Lyon les deffaux obtenus en ycelle par le procureur general du Roy demandeur, suivant le contenu de l'arrêt de ladite cour du XII septembre dernier passé, requérant le proffit

1. Cf. *Bibl. nat.*, ancien fonds Harlay 6^o, folio 237 et suiv. du vol. LVI, et *Cabinet historique*, tome 8 (2^e partie, p. 255).

2. Cf. *Arrêt de la Cour des Grands jours seant à Lyon, du 8 novembre 1596*. Lyon, Th. Ancelin, 1596 ; in-8, 6 pages.

3. *Arrêt de la Cour des Grands jours du 22 novembre 1596 contre les condamnés par contumace*. Lyon, Th. Ancelin, 1596 ; in-8, 31 p.

Cf. aussi *Bibl. nat.*, Mss. fr. 16.508, *loc. cit.*